

Commission Locale de l'Eau SAGE de la Haute-Somme

Président : Monsieur Bernard LENGLET



Réunion du 17 novembre 2008 à Péronne

1

Ordre du jour



- ① Approbation du compte-rendu de la dernière réunion de CLE
- ② Mise en place de la « nouvelle » CLE et nouvelles dispositions suite à la circulaire SAGE du 21 avril 2008
- ③ Mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE
- ④ Synthèse des retours du questionnaire
- ⑤ Etat d'avancement de l'**Etat des Lieux**
- ⑥ Perspectives / Questions diverses

2



Réunion de la CLE

- ➊ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion de CLE

3



Réunion de la CLE

- ➋ Mise en place de la « nouvelle » CLE et nouvelles dispositions suite au décret du 10 août 2007 et la circulaire SAGE du 21 avril

2008 (règles de fonctionnement, collège des élus, PAGD, règlement)

- ➌ Mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE

4



Modifications – Décret du 10 août 2007

~~Règlement intérieur de la CLE~~ → Règles de fonctionnement – contenu similaire mais fonctionnement mixte à intégrer

La refonte de la CLE



Suppression des suppléants – élection de mars 2008

- Titulaire + Suppléant = réélus → Gardent leurs fonctions
- Uniquement Titulaire = réélu → Garde ses fonctions et n'a plus de suppléant
- Uniquement Suppléant = réélu → Prend les fonctions de Titulaire sans suppléant
- Titulaire + Suppléant = non réélus → Désignation d'un unique Titulaire

Conséquences sur l'article 2 des règles de fonctionnement : CLE mixte

- ✓ Si pas ou plus de suppléant : le titulaire empêché donne mandat à un autre membre du même collège
- ✓ Si titulaire + suppléant : pas de changement – le suppléant remplace le titulaire empêché

5



Modifications – Décret du 10 août 2007

Le Contenu du SAGE – article 1^{er} des règles de fonctionnement

1 - Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD)

- Synthèse de l'état des lieux
- Principaux enjeux de la gestion de l'eau
- Evaluation des moyens matériels/financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et au suivi
- Atlas cartographique

2 - Le règlement



- Opposabilité au tiers
- Edicte des règles particulières pour la restauration et la préservation de la ressource en eau, pour la protection des milieux aquatiques, etc.
- Assistance juridique nécessaire

Exemple de règle (SAGE de l'Huisne) :

« Pour les ouvrages d'une capacité comprise entre 2 000 et 10 000 EH, le présent règlement impose que toute nouvelle station d'épuration permette d'éliminer la pollution organique, l'azote et le phosphore et d'atteindre le niveau d'épuration poussé de la circulaire du 12/05/1995 [...] »

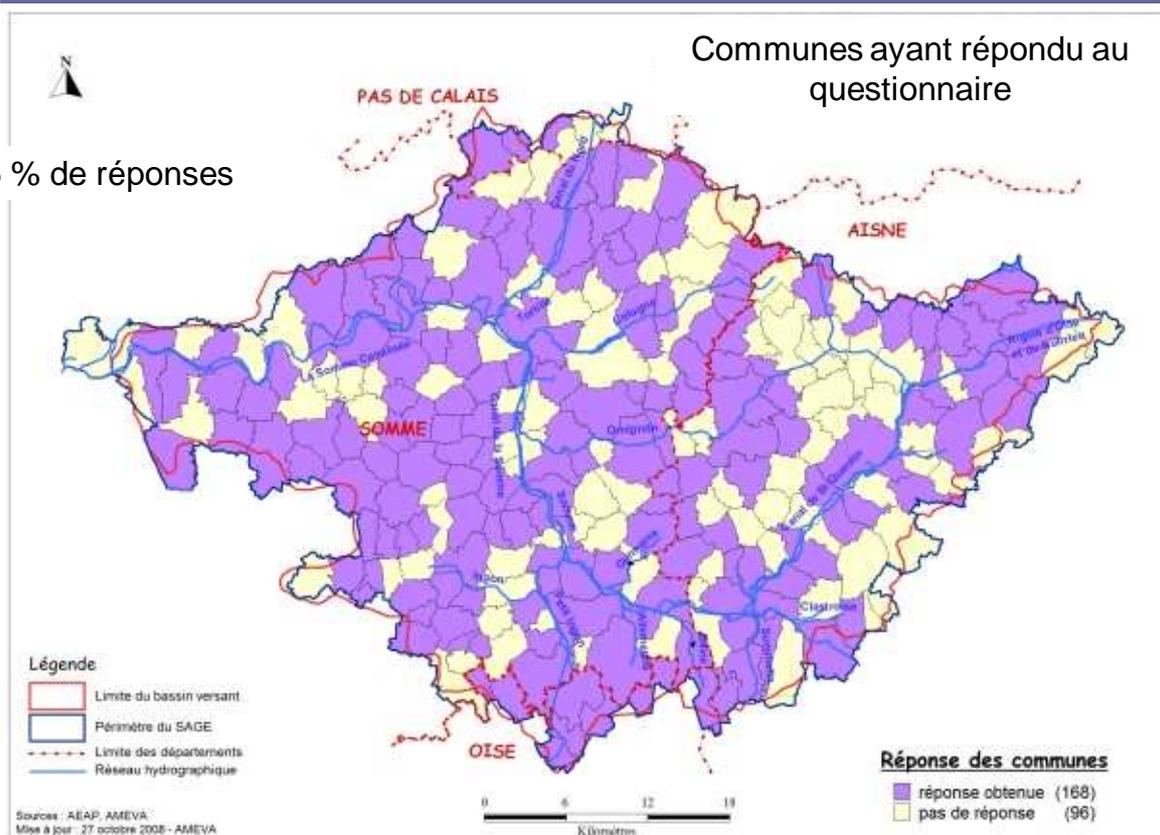
Réunion de la CLE

- ④ Synthèse des réponses obtenues grâce à l'enquête menée auprès des communes du SAGE

7

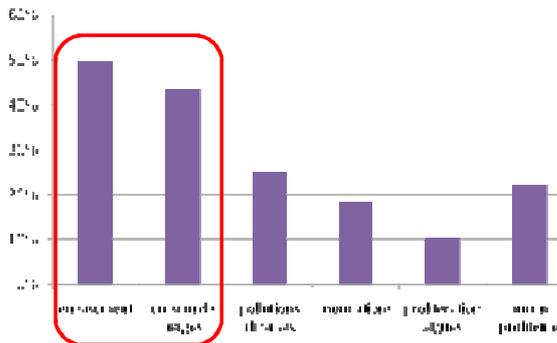
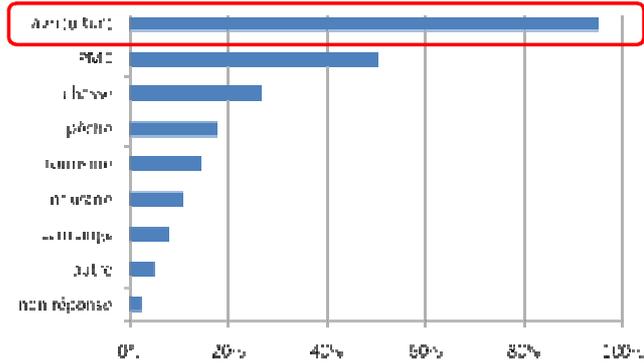
Enquête

➤ 65 % de réponses



Enquête

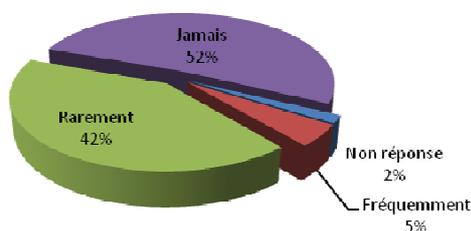
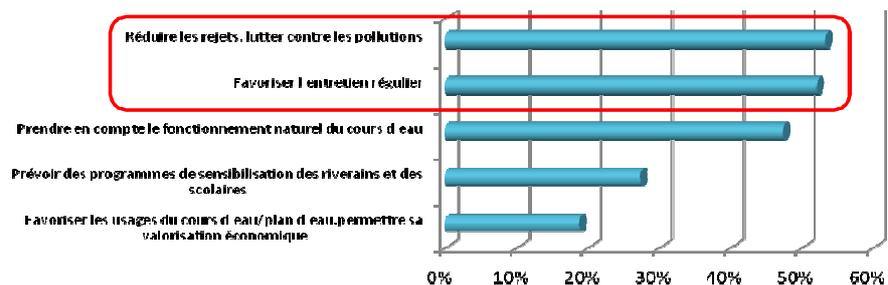
Activité prépondérante :
agriculture



Problèmes les plus rencontrés sur
les milieux aquatiques :
envasement et érosion des
berges

Enquête

Efficacité de la gestion
des cours d'eau : lutte
contre les pollution et
entretien régulier

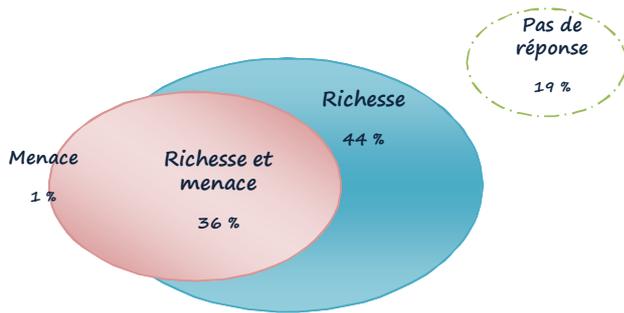
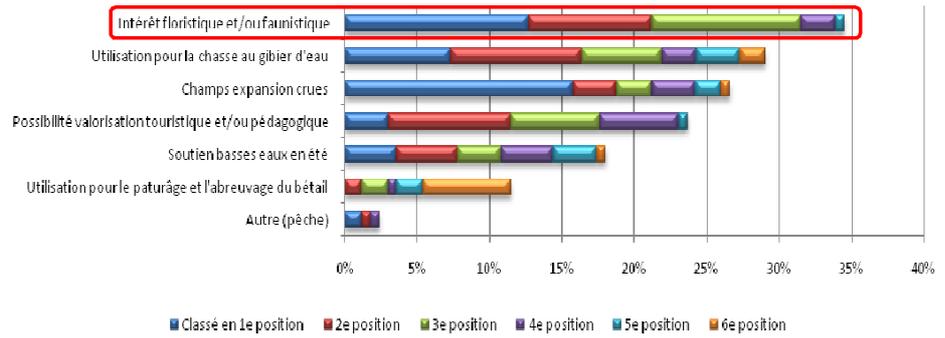


- 47 % des communes concernées par des inondations

- 11 % des communes estiment que la situation quant aux inondations s'est dégradée durant les 10 dernières années

➤ Raisons les plus fréquemment citées :
destruction des haies, des talus et des surfaces enherbées

Intérêt de la conservation des zones humides



Ressenti des communes vis-à-vis des milieux aquatiques :
Richesse principalement

Réunion de la CLE

5 Etat d'avancement de l'état des lieux

Objectifs du SAGE

...Être compatible avec le SDAGE du bassin Artois- Picardie (en cours de révision)

24 dispositions concernant la gestion de la ressource en eau

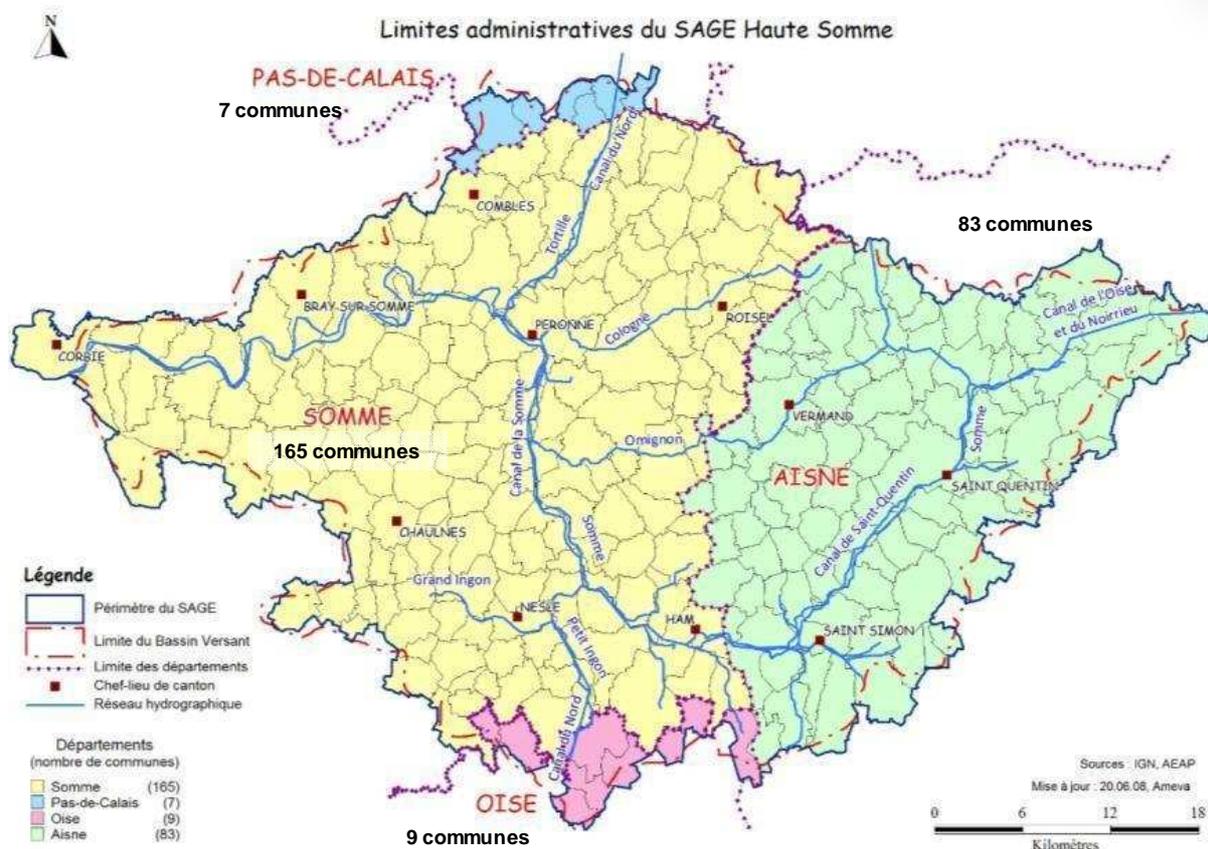
24 dispositions pour la protection/reconquête des milieux aquatiques

9 dispositions spécifiques aux risques

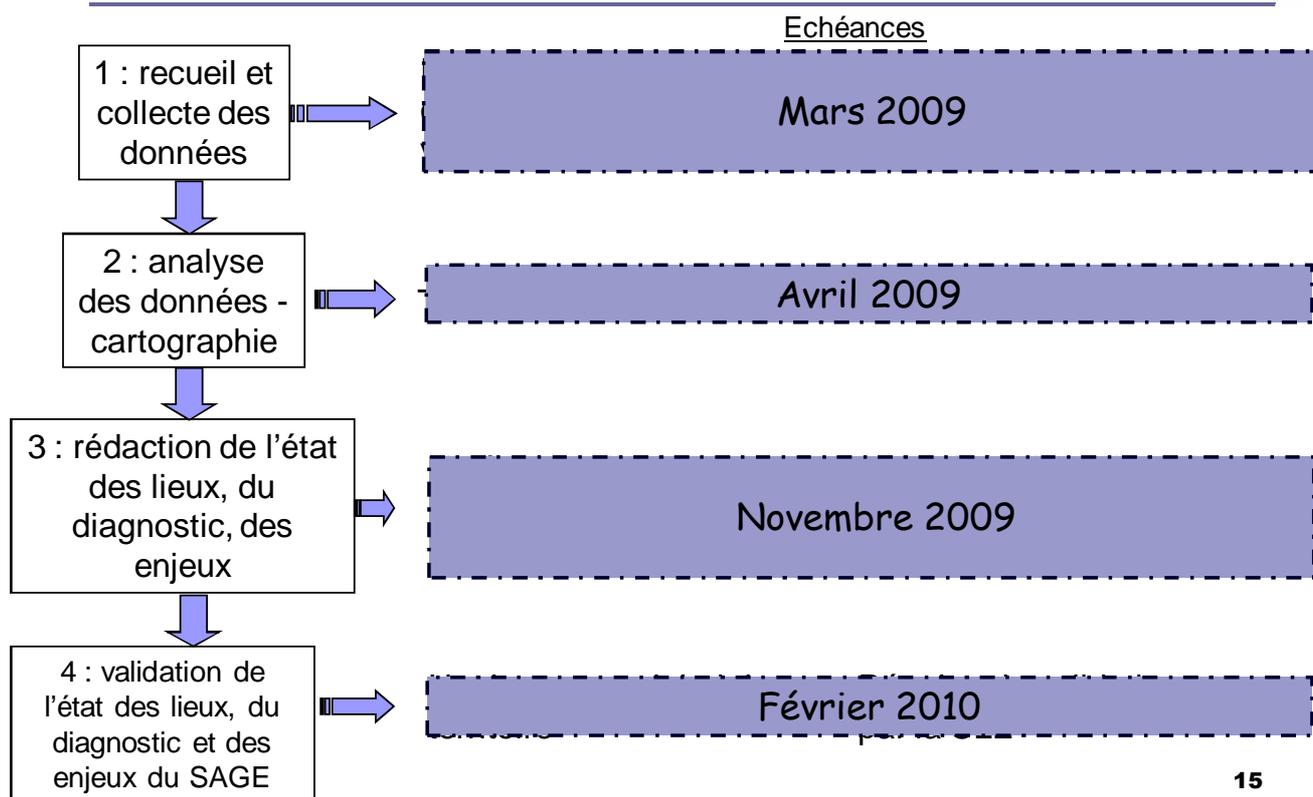
...Atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau

atteinte du bon état/potentiel des masses d'eau pour 2015 ou 2021

Périmètre : 264 communes - 4 départements



Démarche de travail - 4 phases



15

Etat d'avancement de l'état des lieux

L'état qualitatif et quantitatif
de la ressource en eau

Commission Thématique 3

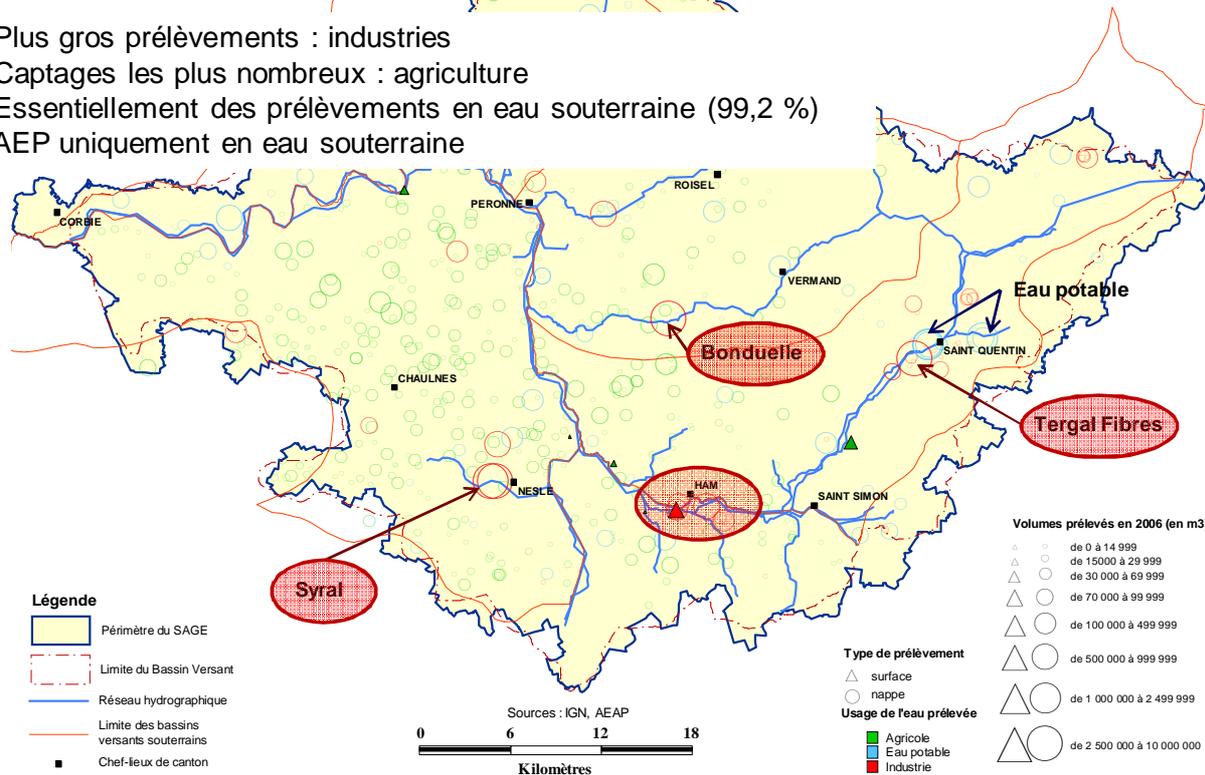
16

Etat d'avancement - captages : aspect quantitatif



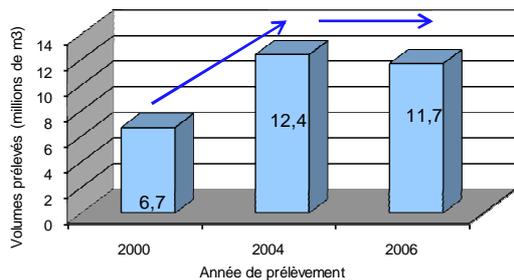
Prélèvements d'eau en 2006
sur le bassin versant de la Haute Somme

- Plus gros prélèvements : industries
- Captages les plus nombreux : agriculture
- Essentiellement des prélèvements en eau souterraine (99,2 %)
- AEP uniquement en eau souterraine

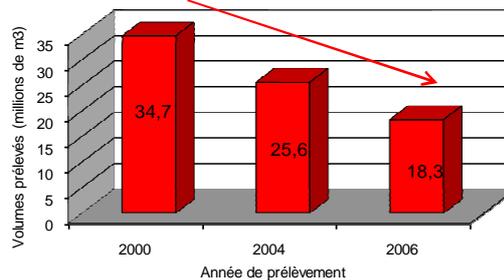


Etat d'avancement - captages : aspect quantitatif

Volumes d'eau prélevés au cours des dernières années, en **agriculture**

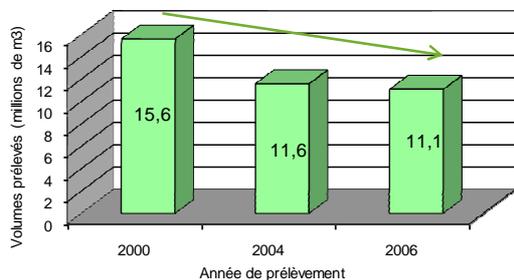


Volumes d'eau prélevés au cours des dernières années, en **industrie**



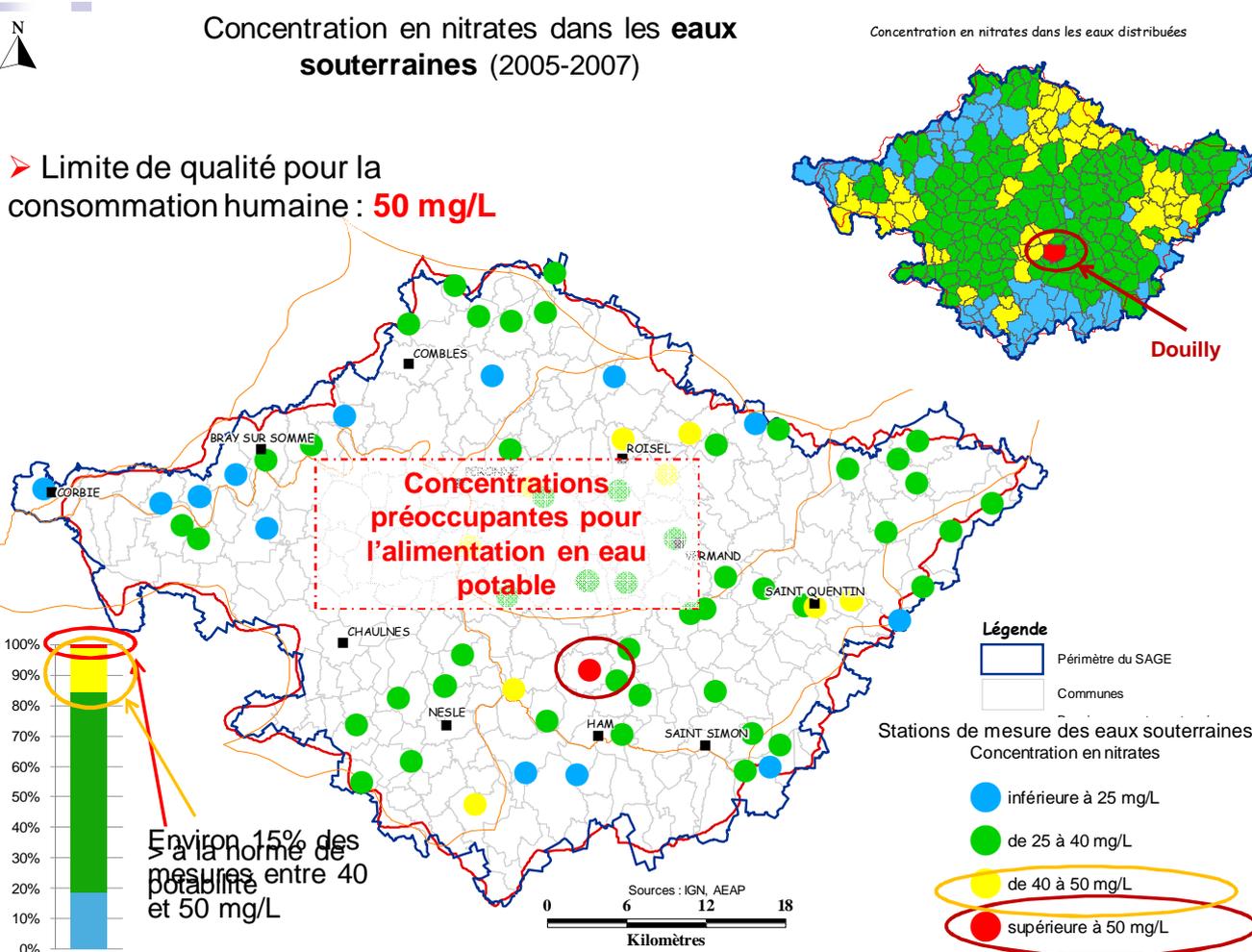
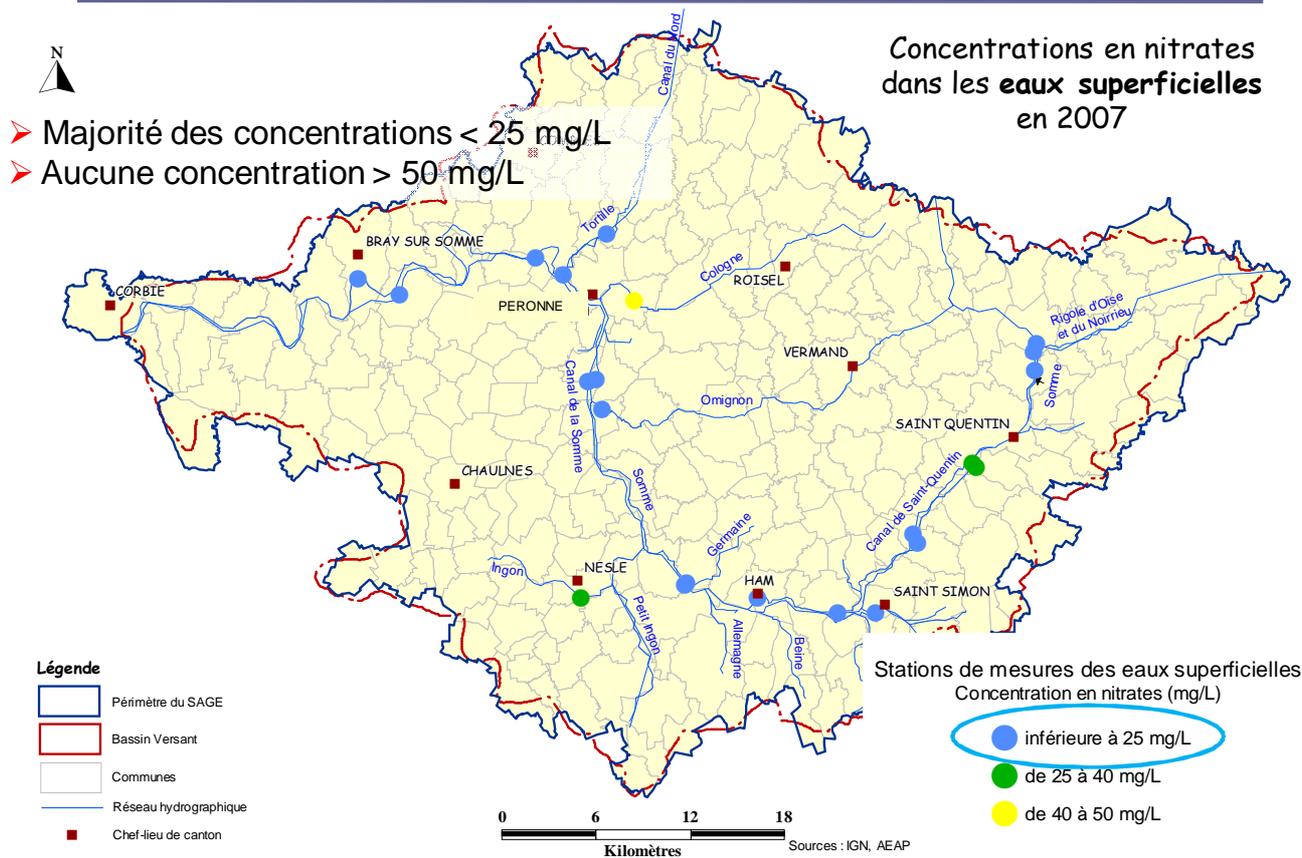
- Volumes prélevés en période estivale ?
- Plus grande vulnérabilité de la ressource

Volumes d'eau prélevés au cours des dernières années, pour **l'alimentation en eau potable**

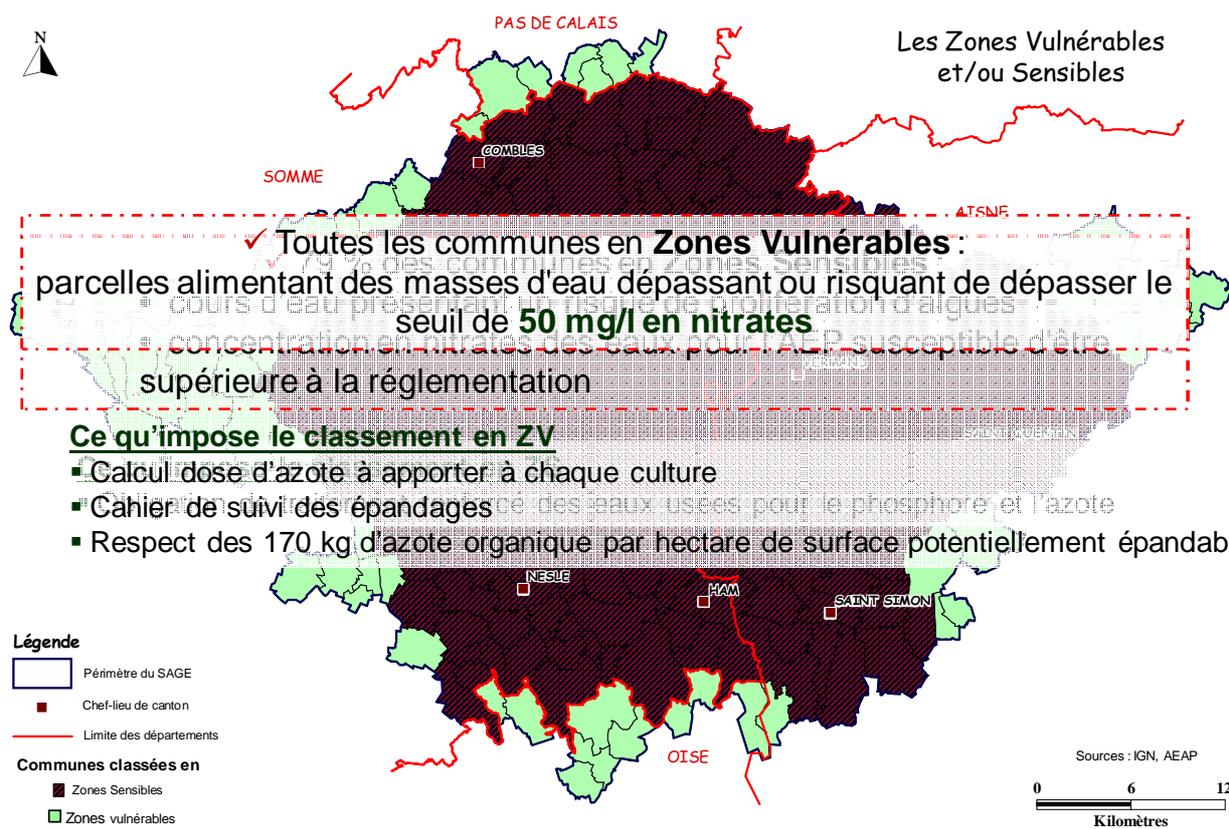


- Forte augmentation des volumes prélevés en agriculture : 2000-2004
- Prélèvements par les industries en nette diminution
- Prélèvement pour l'AEP en baisse

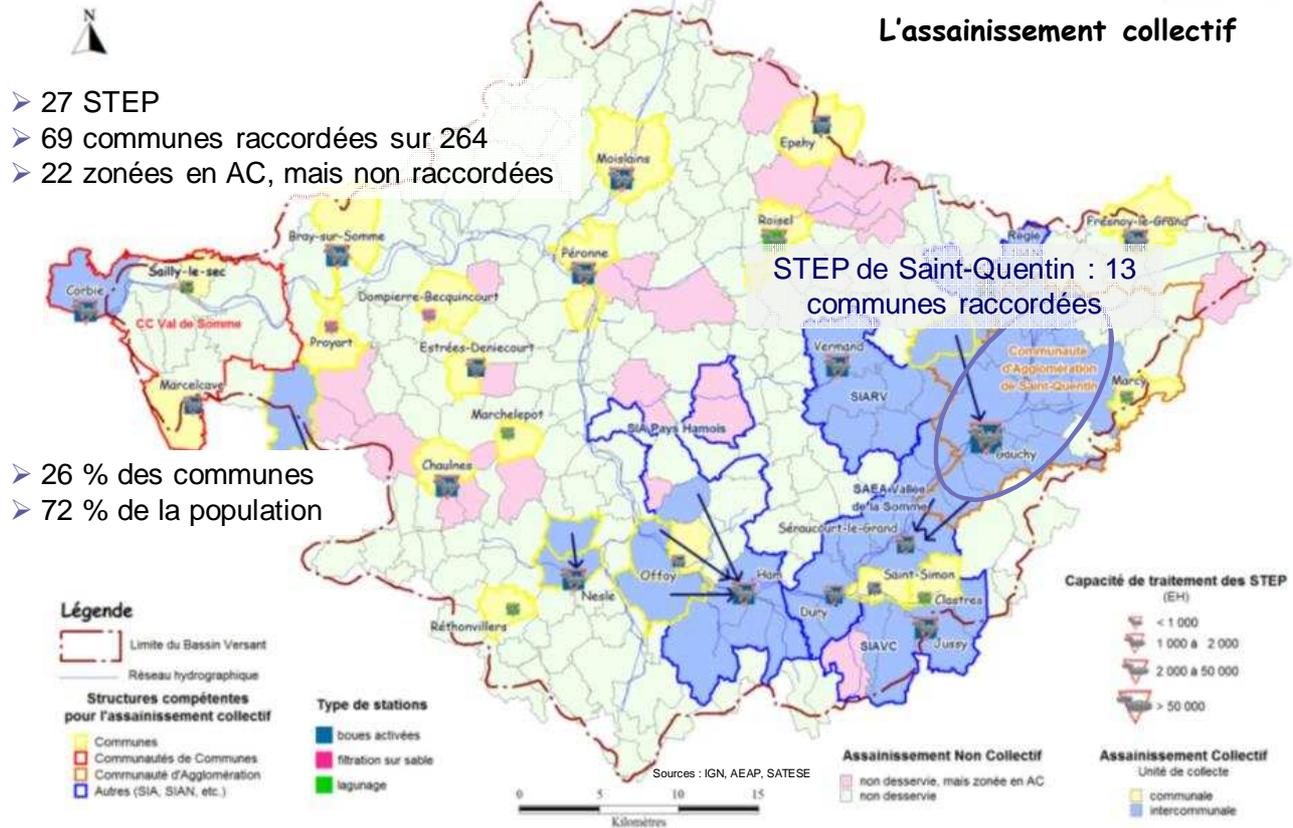
Etat d'avancement - pressions agricoles / nitrates



Etat d'avancement - pressions agricoles



Etat d'avancement - pressions domestiques - AC



Etat d'avancement - pressions domestiques - ANC

Mission des SPANC :

- 14 SPANC en service
- 3 en cours
- amélioration du rendement des systèmes d'ANC d'ici 2012

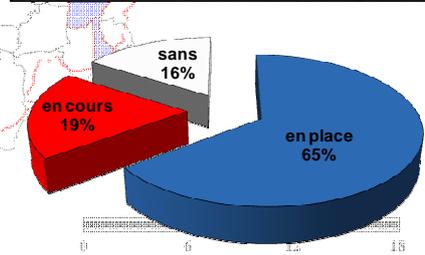


Assainissement Non Collectif

Structures compétentes pour les SPANC

Etat d'avancement des SPANC

- en service
- en cours de création ou à l'étude
- sans

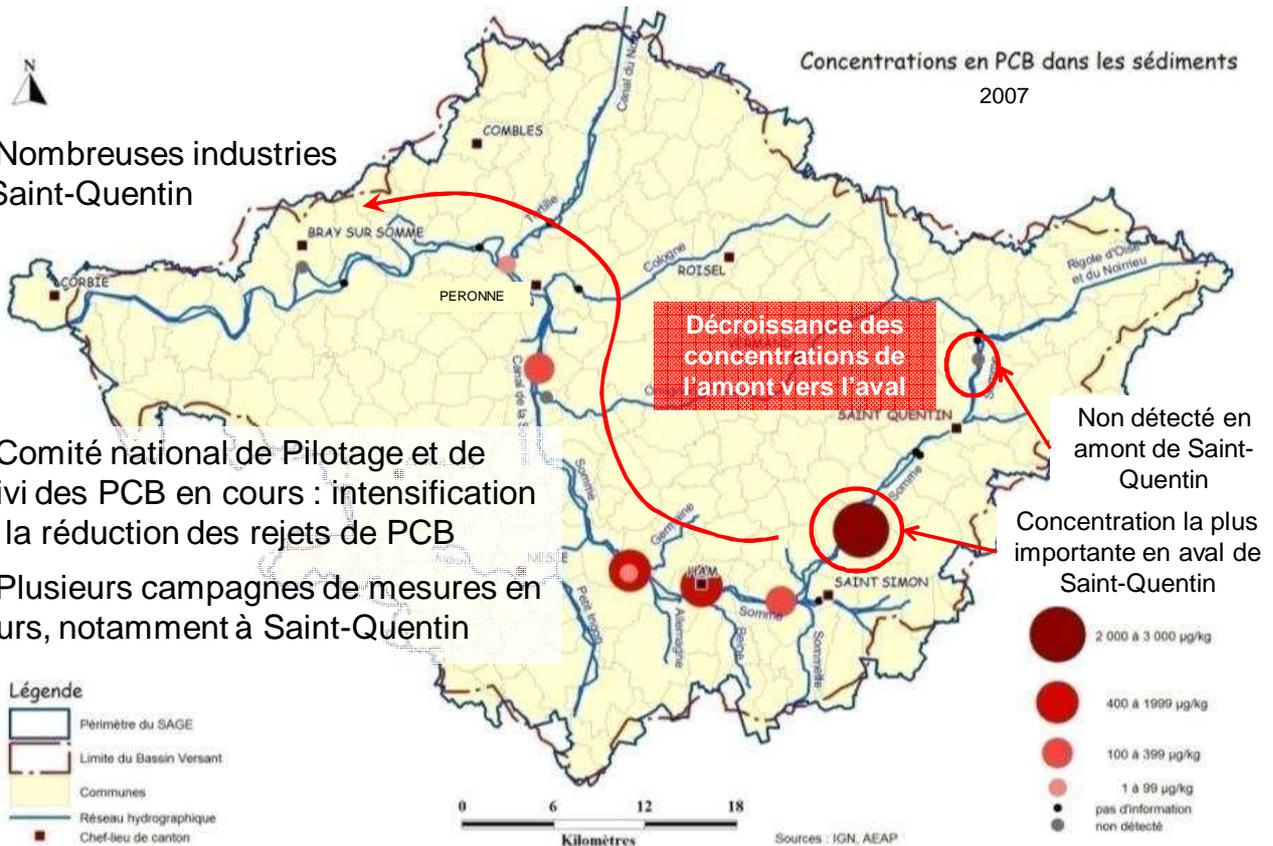


Etat d'avancement - Dégradation qualité sédiments : PCB

➤ Nombreuses industries à Saint-Quentin

➤ Comité national de Pilotage et de suivi des PCB en cours : intensification de la réduction des rejets de PCB

➤ Plusieurs campagnes de mesures en cours, notamment à Saint-Quentin

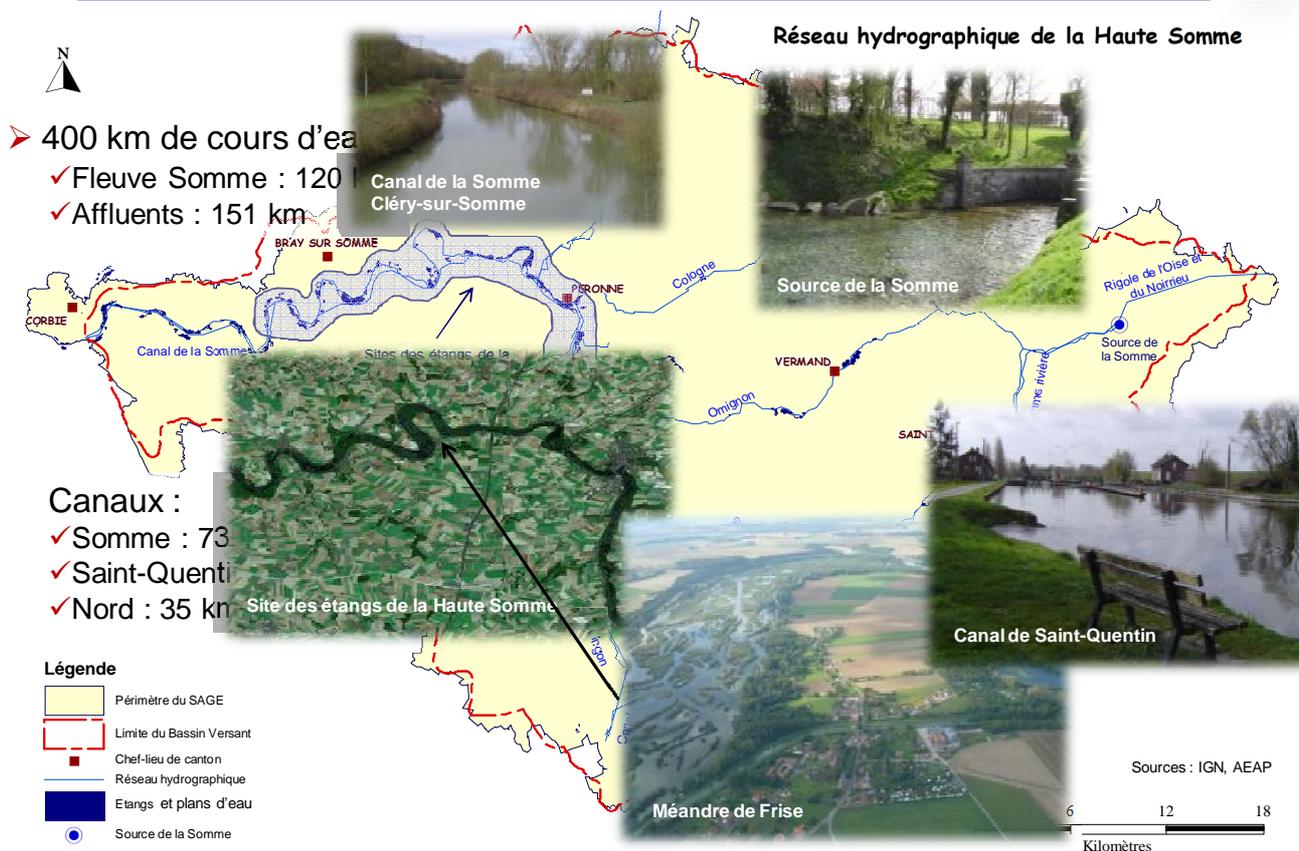


Etat d'avancement de l'état des lieux

La gestion et la prévention des milieux naturels

Commission Thématique 1

Etat d'avancement – réseau hydrographique



Etat d'avancement – développement du réseau hydrographique

Projet Canal Seine-Nord Europe

31 communes du bassin versant traversées



Pont-Canal
1,3 km de longueur, 24 m de haut

Préserver la richesse écologique

Eviter toute interaction entre le canal et le milieu naturel :

- franchissement de la Somme par un pont-canal

- ✓ pas d'influence du pont canal sur les capacités d'écoulement de la Somme
- ✓ réhabilitation par étape des cours d'eau permanents (Tortille, modifiée avec construction du canal du Nord)

Légende

- Périmètre du SAGE
- Communes
- Réseau hydrographique
- Etangs
- Ligne
- Tracé du projet de Canal Seine Nord Europe

- Canaux
- Ponts-canaux
- Plates-formes d'activités
- Bassins réservoirs d'eau

Source : VNF - Mission SNE



Etat d'avancement – masses d'eau, objectifs DCE : qualitatif

Objectifs d'état écologique des masses d'eau de surface (DCE)

- Bon potentiel 2021 pour les canaux et une partie de la Somme – report d'objectif

Masses d'eau souterraine

- Bon état quantitatif pour 2015
- Bon état chimique pour 2027 – report d'objectif dû aux nitrates et aux produits phytosanitaires

- Bon état 2015 pour l'Omignon

- Bon état 2021 pour la Cologne et la Somme à partir de Péronne – report d'objectif

Légende

- Périmètre du SAGE

Objectif écologique des eaux de surface

Masses d'eau : cours d'eau

- Bon état 2015
- Bon état 2021 ou 2027
- Bon potentiel 2021 ou 2027

Sources : IGN, AEAP

